

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> juin 2011*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Anne-Marie von Arx-Vernon, Véronique Schmied, Guy Mettan, Pascal Pétroz, Béatrice Hirsch-Aellen, Luc Barthassat, Guillaume Barazzone, Jacques Baudit, Mario Cavaleri, Michel Forni, François Gillet, Jean-Claude Ducrot, David Amsler, Beatriz de Candolle, Edouard Cuendet, Christiane Favre, Sophie Fischer, Fabienne Gautier, Jean-Michel Gros, Janine Hagmann, Michel Halpérin, Christian Luscher, Alain Meylan, Ivan Slatkine, Francis Walpen, Pierre Weiss, Ariane Reverdin, Gabriel Barrillier, Marie-Françoise de Tassigny, Michel Ducret, Michèle Ducret, Jacques Follonier, Hugues Hiltbold, Frédéric Hohl, Jacques Jeannerat, Pierre Kunz, Patricia Läser et Jean-Marc Odier pour un concours international d'urbanisme et d'architecture sur l'aménagement de la rade**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 21 septembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant:*

- *l'aboutissement du référendum municipal,*
- *la protection de droit cantonal des rives du lac (Loi sur les rives du lac) visant à établir une zone protégée,*
- *l'urgence d'établir un plan d'ensemble visant à améliorer l'aménagement de la rade,*
- *l'encombrement des véhicules et de maints autres corps étrangers et inesthétiques dont les quais font constamment l'objet,*

- *la volonté populaire, exprimée à maintes reprises, de mettre en valeur les quais tant pour les habitants de Genève que pour les visiteurs de passage,*
- *l'exceptionnel potentiel du site de la rade et du Rhône, sa contribution à l'identité de Genève et l'attraction qu'il exerce sur la population genevoise et étrangère,*
- *la nécessité d'établir un projet d'aménagement de la rade intégrant l'ensemble des éléments propres au site de la rade: cafés, glaciers mais aussi plages, espaces verts, bateaux, etc.*

*invite le Conseil d'Etat*

*à élaborer un projet de loi ouvrant un crédit pour un concours international d'urbanisme et d'architecture pour l'aménagement de la rade de Genève.*

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

L'aménagement du site de la rade est géré depuis plusieurs années en étroite collaboration entre la Ville et l'Etat de Genève. Le 9 mai 1974 a été signé entre la Ville de Genève et l'Etat un protocole d'accord répartissant les compétences pour la gestion de la Rade entre les deux entités, la Ville de Genève assumant la responsabilité sur son domaine public (notamment les quais, à l'exception des quais marchands des Eaux-Vives et des Pâquis qui restent gérés par l'Etat), l'Etat celle de l'espace liquide (lac). Le Conseil d'Etat, dans sa réponse du 5 avril 2007, à la motion 1159, qui demandait également l'amélioration du site, précisait que la Ville de Genève n'avait pas jugé opportun de lancer un concours d'urbanisme et d'architecture, du fait de la qualité incontestable du site. Ce dernier est de surcroît protégé par un plan de site cantonal (n° 28'392), adopté en octobre 1993. Il constitue encore à ce jour le principal outil de gestion du site de la rade. Par ailleurs, à l'occasion du débat relatif à la présente motion, lors de la séance du Grand Conseil du 21 septembre 2007, le Conseil d'Etat s'était également prononcé sur l'inopportunité du lancement d'un tel concours.

Plusieurs projets réalisés tant par la Ville que par le canton de Genève ont fortement contribué à répondre aux considérations de la présente motion et à améliorer l'aspect général du site.

Ainsi, la construction du passage piétons sous le pont du Mont-Blanc, en 2001, la création de la plateforme du pont de la Machine en 2009, dans le cadre du projet « Au Fil du Rhône », la restauration de la jetée des Pâquis, en

2005, et du pont de la Machine, en 2009; projets auxquels il convient également d'ajouter la réhabilitation du kiosque du monument Brunswick, le rapprochement des stands de glaciers des bords de l'eau, ainsi que diverses interventions ponctuelles (éclairage, accessibilité au quai inférieur côté Pâquis). D'autres projets de valorisation du site sont projetés, parmi lesquels figure notamment le réaménagement de l'île Rousseau, l'agrandissement du bâtiment de la Nautique ainsi que le projet de plage publique des Eaux-Vives.

L'ensemble de ces projets contribuent à valoriser pleinement l'aménagement du site de la rade.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER